



L'impact des associations culturelles sur la société

Une étude réalisée pour la Confédération
des associations de culture et de communication

EN 2006, la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (COFAC) regroupait 11 000 associations culturelles (sur les 180 000 existantes, soit 7%), soit plus de 3 580 salariés et 86 500 bénévoles œuvrant pour 1 153 000 adhérents touchant près de 20 millions de spectateurs ou visiteurs*. L'ensemble de ses associations de la COFAC brassait un budget cumulé de presque 15 milliards d'euros... Il est aujourd'hui devenu d'usage d'estimer, chiffres à l'appui, le "poids sociétal" et surtout économique (flux financiers, emplois) des activités culturelles. A cet exercice, le secteur associatif de la pratique artistique et culturelle en amateur s'affirme exemplaire – voire impressionnant : telle est la démonstration de l'étude de la COFAC, parue cet été, la première de cette ampleur sur ce champ. Mais, au-delà de son intérêt immédiat de mise en évidence de ce continent méconnu, l'autre apport de cette étude réside dans le mot d'"impact" que contient son titre, terme qui indique un effort rigoureux d'évaluation par-delà les seules données chiffrées.

*Aujourd'hui, la COFAC regroupe 19 fédérations, soit 24 400 associations de culture et de communication. On trouvera une actualisation de ces chiffres sur le site de la COFAC (www.cofac.asso.fr).

LE PROFIL DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Selon une comparaison toute guerrière du sociologue Pierre Moulinier, les associations culturelles constituent « l'infanterie » de la vie artistique et culturelle. Sans "cavalier", ces "troupes" ne sauraient certes combattre, mais sans elles, les corps d'élite ne pourraient vaincre... Qui sont ces « forces vives » ? A peu près tout le monde.

En préambule, les auteurs de l'étude (réalisée pour la COFAC par l'Agence Belokane, avec le soutien du Crédit Coopératif) précisent la portée de leurs chiffres : « Etant donné son caractère novateur, nous avons été confrontés au manque de connaissance abouties sur le monde des associations culturelles. » Les données qui suivent sont donc à prendre avec certaines précautions, non pas qu'elles surévalueraient l'importance du secteur mais, bien au contraire, parce qu'elles n'ont pu mesurer que le plus visible et organisé.

L'amateur... Tout d'abord ceci : une personne sur dix est membre d'une association culturelle (4,3 millions de personnes, soit 9% de la population de 15 ans et plus), sachant que 45% des Français sont engagés dans la vie associative en général. « Les associations culturelles rassemblent donc un cinquième des adhérents des associations, tous domaines confondus. »

Autre donnée massive : une personne sur deux [!] a eu ou a une pratique artistique en amateur, essentiellement en vidéo (16%), photographie (16%), musique (10%) et en arts plastiques (8%). La moitié de la population est donc engagée dans une pratique "en amateur", ce terme incertain désignant une pratique « d'activités créatrices qui se distinguent de la fréquentation des lieux culturels en tant que visiteur ou spectateur ». D'où cette définition



exigeante : l'amateur est « celui qui s'adonne à une activité créatrice de type artistique pendant son temps libre, quel que soit son niveau de compétence ». Sur cet immense vivier de population en prise directe avec la matière même des arts et de la culture, 3 millions de personnes pratiquent dans le cadre du monde associatif, surtout dans le domaine du théâtre (39%) et de la musique (38%).

... et le bénévole. Sans lui, aucune vie associative ne saurait se déployer. En 2002 (les chiffres plus récents manquent...), ils étaient 13 millions et leur "travail" cumulé représentait 1,3 milliards d'heures, soit l'équivalent de 820 000 temps-plein. Ici, les 1 900 000 bénévoles culturels s'embauchent à titre gratuit à hauteur de 96 700 équivalents temps-plein, donc plus que les salariés du secteur associatif (82 000 temps-pleins). « Le bénévolat est donc une ressource essentielle pour les associations culturelles. » Le rapport ajoute, sans doute à l'adresse de ceux qui se plaignent du travail professionnel qui serait "volé" par des bénévoles : « En prenant en compte le coût de remplacement de ces bénévoles par un salarié, on estime la valeur monétaire de ce bénévolat à 1,8 milliards d'euros, ce qui dépasse de loin la valeur des dons monétaires, toutes associations confondues (1,3 milliards d'euros en 2002). »

Cela étant, les bénévoles culturels – 32,6% des bénévoles associatifs – ne "travaillent" que 86 heures par an (178 h/an pour les réguliers, soit environ cinq semaines, et seulement 30 h/an pour les occasionnels), alors que la densité de l'engagement est plus élevée dans les domaines plus militants de la religion et de l'humanitaire.

La motivation du bénévole. Cet engagement modéré s'explique peut-être par le caractère assez personnel des motivations des bénévoles culturels : 26,4% s'impliquent pour "se faire des amis" et seulement 21,1% pour "aider autrui". Enfin, 13,5% le font pour "pratiquer une activité", c'est-à-dire pour la matière même de leur activité associative. De là cette conclusion : « Le bénévolat, bien qu'associé au désintéressement et à la gratuité, a donc également une importante dimension de satisfaction personnelle » extra artistique.

Pour conclure ce rapide profil du bénévole culturel par rapport aux acteurs culturels de profil autre, l'étude souligne, d'une part, que le nouveau statut de "volontaire" (créé en 2005) est encore trop récent pour juger « s'il correspond aux besoins des associations sans remettre en cause le droit du travail ». Rappelons que le volontaire s'engage, pour deux ans au plus, dans un projet associatif et qu'il peut percevoir une indemnité de l'association (mais non un salaire – ce qui exclut également les indemnités de chômage).

L'étude aborde aussi, très brièvement, l'épineuse question des relations entre bénévoles et professionnels, notamment « dans le domaine du spectacle vivant, les professionnels cherchent à se prémunir d'une concurrence déloyale et de sa conséquence de sous-emploi ; les amateurs veulent pouvoir présenter leur travail artistique » (on notera ici qu'en 1989, 14% des spectacles étaient amateurs, qu'ils ont été 20% en 1997 – les chiffres plus récents manquent).

D'où l'appel à une réglementation nouvelle (actuellement en attente) : « Clarifier les choses permettra de se pencher plus sereinement sur ce qui rapproche ces deux composantes indispensables de la vie associative et culturelle. Car l'imbrication entre ces deux groupes est réelle. En définitive : pas de professionnels sans amateurs, et pas d'amateurs sans professionnels. »

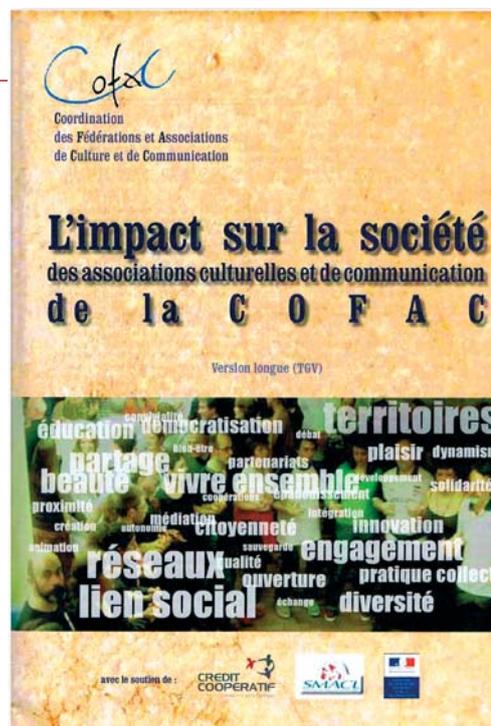
L'IMPACT DES ASSOCIATIONS CULTURELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Donc les associations culturelles sont une donnée incontournable et nécessaire de la vie artistique et culturelle. Mais quel est leur impact positif sur la vie sociale, ou encore : comment évaluer leur action ? Et c'est bien sur ce point que l'étude se montre la plus fine.

Afin d'imaginer la "grille" capable de mesurer cet impact – car il s'agit bien ici de construire un *outil* d'évaluation, non d'évaluer –, l'enquête se base sur les déclarations d'un assez petit nombre de responsables associatifs (27 associations locales et 21 fédérations nationales), ainsi que sur une dizaine de témoignages d'acteurs très engagés du monde associatif (dont deux sont actuellement membres de la FNCC, preuve de l'étroite intrication entre élus locaux et milieux associatifs : « Les communes sont des financeurs quasi systématiques » des associations culturelles). L'étude met ainsi à jour six "impacts" sociétaux. Les uns sont chiffrables et les autres non, ces derniers étant bien entendu les plus novateurs. On notera en préalable que rien n'empêchera de se saisir de cette "grille d'évaluation" à la fois quantitative et qualitative pour scruter l'impact d'autres secteurs de l'activité culturelle.

L'impact n°1, purement sociologique, consiste à estimer la contribution des associations culturelles pour la démocratisation culturelle (« la facilitation de l'accès sociologique, géographique et économique à l'offre qualifiée de biens et de savoirs culturels ») et la démocratie culturelle (la contribution de la reconnaissance de « l'égalité légitimité des expressions artistiques et l'accès de tous aux outils nécessaires à ces expressions »).

Les résultats escomptés à l'aune de ce premier critère seront : une plus grande diversité de l'offre et de publics qui y ont accès. On pourra les mesurer à



La COFAC entend bien « *placer les associations de culture et de communication au cœur des débats et des projets de la société d'aujourd'hui, faire entendre la voix des associations culturelles auprès de l'Etat et des collectivités territoriales et obtenir de l'Etat et des collectivités territoriales un partenariat autour des politiques culturelles.* »

Extrait de la plaquette de présentation de la COFAC

l'aide des "indicateurs" suivants : la comparaison de l'offre de telle association ou tel secteur associatif par rapport à d'autres propositions (par exemple professionnelles), la progression du nombre des membres de l'association, la nature des publics touchés (jeunes, personnes âgées...) ainsi que la part des "primo accédants" à une offre artistique et culturelle donnée.

L'impact n°2, plus psychologique, répond à la question : dans quelle mesure les associations culturelles contribuent au développement de la personne ? L'étude distingue ici ce qui relève du développement personnel du "faire" (pratiquer, progresser) et de "l'être" (s'épanouir : accéder à l'écoute des autres et à une plus grande citoyenneté).



Certes, « cet impact est difficile à renseigner puisqu'il touche l'intime et le privé ». Cependant, en voici quelques indicateurs possibles : assiduité, ancienneté, bilan de compétences acquises ou encore estimation de l'accroissement de la confiance en soi, d'une meilleure autonomie, de l'esprit critique et de la créativité. Ici, l'important est l'affirmation de la nécessité d'une approche psychologique de l'évaluation.

L'impact n°3, lui, est plutôt psycho-sociologique. Il s'attache à mesurer la contribution des associations culturelles au développement du lien social, lien qui devrait se traduire par plus de mixité sociale, notamment intergénérationnelle, mais aussi par plus de convivialité, de dynamisme de groupe, d'esprit d'engagement, de civisme et de solidarité. Trois indicateurs : la diversité des personnes touchées, l'accroissement de leur vie relationnelle et le degré d'implication des bénévoles.

L'impact n°4, d'ordre politique, intéressera tout particulièrement les responsables des politiques culturelles locales : en quoi ces associations sont-elles actrices d'aménagement, de valorisation et de cohésion des territoires ?

Cet impact pourra s'estimer par l'étude de la collaboration des associations dans l'installation de nouveaux équipements, par leur contribution à la création d'activités sur le territoire, de leur complémentarité avec les autres acteurs culturels et, enfin, de leur capacité à générer une meilleure connaissance du territoire par ses habitants, par ses visiteurs – ce qui entraînera une meilleure cohésion, plus d'attractivité, plus de dynamisme et plus d'identité territoriale.

Reste l'impact n°5 – en quoi les associations culturelles concourent au développement des secteurs culturels, c'est-à-dire en quoi « les petits ruisseaux font les grandes rivières » et de quelle manière participent-elles à un enrichissement mutuel entre professionnels

et amateurs – et **l'impact n°6** (très en vogue en ces temps de crise) : dans quelle mesure une association culturelle est-elle un facteur de développement économique ?

Pour ce dernier impact, l'étude cherche, de manière très pertinente, à estimer en plus des budgets et des emplois directs créés par les associations l'effet fluide et diffus, souvent ignoré et non revendiqué par les acteurs associatifs eux-mêmes, de l'activité culturelle associative sur le dynamisme économique global.

Ainsi, une association culturelle peut-elle valoriser une filière non culturelle (l'exemple est celui de l'association Ecomusée aversnois au bénéfice d'une filière AOC). Elle peut également générer des économies publiques (par des animations gratuites, par exemple) ainsi que des économies privées : combien de danseurs et musiciens amateurs pourraient s'adonner à leur pratique sans l'apport souvent quasiment gratuit du tissu associatif ?

LES TENSIONS ACTUELLES

Pour clore ce trop rapide compte-rendu de l'étude de la COFAC, on en retranscrit quelques constats inquiets et justement revendicatifs. « Même si les pratiques artistiques en amateur se sont développées, elles restent mal considérées », à la fois par l'Etat et par les professionnels, en particulier parce que « le conflit entre animation socioculturelle et action culturelle, né dans les années 60, laisse encore des traces, notamment à travers le partage institutionnel entre ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le ministère de la Culture ».

De surcroît, le statut associatif est souvent utilisé par l'Etat et les collectivités territoriales pour mettre en place leurs propres politiques culturelles, usage dans lequel l'étude voit « un double mouvement d'instrumentalisation des associations culturelles, d'une part, et de faible reconnaissance du milieu amateur et béné-

vole, d'autre part ». Ce sont pour ainsi dire de fausses associations – les associations para-administratives – qui, captant l'essentiel des subventions publiques, disqualifient la spécificité riche des "vraies" associations culturelles.

Enfin, c'est précisément le ministère de la Culture – il considère « de haut la "plèbe" associative » – qui est montré du doigt : faible place des notions d'amateur et d'association dans l'organigramme du ministère et absence de « correspondant amateur » dans ses différentes directions. Et quand il y en a, il faut noter « une disproportion entre le nombre d'agents attachés aux pratiques en amateur et associatives et le nombre de personnes concernées sur le territoire » (soit donc, pour la seule COFAC, plus de 20 millions de personnes, bénévoles non compris).

Puis cette conclusion en forme de souhait : « En fait, force est de constater que le ministère qui devrait se trouver en première ligne dans l'échange avec les associations culturelles n'est pas le plus actif. [...] Peut-on espérer voir combler ce fossé ? C'est l'un des objectifs de la COFAC. » Et c'est d'ailleurs la raison principale de la commande de ce rapport qui manquait cruellement pour l'élaboration de politiques culturelles tant nationales que territoriales en prise complète avec la réalité.

[L'étude de la COFAC](#)



Vincent Rouillon